

15 déc 2023 -18:35

Appartient à Conseil des ministres du 15 décembre 2023

## Modification de dispositions diverses relatives aux chèques sport/culture

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi et deux projets d'arrêté royal portant diverses modifications visant à mettre à jour et à améliorer le système des chèques sport/culture en vigueur.

Les administrations des services publics fédéraux Sécurité sociale, Économie et Finances ont examiné la réglementation en vigueur en matière de chèques sport/culture. Sur cette base, un certain nombre de propositions ont été retenues qui pourraient améliorer la réglementation existante et la rendre plus conforme aux évolutions des chèques-repas et des éco-chèques. Une procédure de reconnaissance pour les éditeurs de chèques sport/culture électroniques est également prévue, comme pour les autres chèques sociaux.

Les modifications proposées visent à mettre à jour et à améliorer le système existant, sans toutefois le modifier en profondeur. Ainsi, le montant maximum et les modes de dépense sont maintenus. La période de validité reste 15 mois. Toutefois, le moment de début de cette période ne sera plus fixé au 1er juillet, mais dépendra désormais du moment où le travailleur a effectivement le chèque en main. Comme pour les autres chèques sociaux, la possibilité d'une réactivation ponctuelle des chèques expirés est désormais introduite.

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État.

Le premier projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil national du travail et au Conseil d'État.

Le deuxième projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil national du travail, à la Commission consultative spéciale consommation, au Conseil supérieur des indépendants et des PME, à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'État.

*Avant-projet de loi modifiant diverses dispositions relatives aux chèques sport/culture*

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs au sujet des chèques sport/culture*

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 12 octobre 2010 fixant les conditions d'agrément et la procédure d'agrément pour les éditeurs des titres-repas, éco-chèques et chèques consommations sous forme électronique, exécutant les articles 183 à 185 de la loi du 30 décembre 2009 portant des dispositions diverses au sujet des chèques sport/culture*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 69 79  
<https://clarinval.belgium.be>  
[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Delara Pouya  
Porte-parole (FR)  
+32 474 05 63 60  
[delara.pouya@clarinval.belgium.be](mailto:delara.pouya@clarinval.belgium.be)

Koen Peumans  
Porte-parole (NL)  
+32 473 81 11 06  
[koen.peumans@clarinval.belgium.be](mailto:koen.peumans@clarinval.belgium.be)

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale  
Rue de la Loi, 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers  
Porte-parole  
[miet.deckers@vincent.minfin.be](mailto:miet.deckers@vincent.minfin.be)

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)